



Besoin d'aide à titre informative

Par **guillaume**, le **10/10/2012 à 14:12**

Bonjour,

J'ai reçu une mise à pied conservatoire pour "vol", le sujet c'est un crayon à papier pris dans un emballage pour utilisation en magasin et j'ai replacé l'emballage dans le rayon où y en a 12 à l'intérieur.

Ce crayon n'est pas sorti de la société mais au vu de la télésurveillance je l'ai pris sans démarqué le produit. A la débauche l'employeur m'a convoqué pour avoir des explications. Ma question c'est, puis je être renvoyé sachant que le produit est resté dans la société, dans ma veste de travail, plus précisément dans le casier et que je ne l'avais pas emporté à l'extérieur et que je ne voulais pas le voler pour utilisation personnelle. Il s'agit d'une entreprise de bricolage.

Merci de me tenir informé le plus rapidement possible.

Cordialement.

Par **pat76**, le **10/10/2012 à 14:16**

Bonjour

L'employeur vous a fait une mise à pied conservatoire pour un crayon à papier, uniquement parce qu'il pense que vous envisagiez de le voler.

Allez vite raconter votre situation à l'inspection du travail.

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

Par **guillaume**, le **10/10/2012** à **14:29**

Bonjour,

Merci de me répondre aussi rapidement.

Non nous n'avons pas de délégué du personnel, cela va faire deux ans que la société est ouverte.

Au vu de la vidéo, j'ai pris un crayon à papier pour l'utiliser en magasin, j'ai remis l'emballage en 2eme position sur la broche. Quand je suis parti ils m'ont convoqué le soir même sans même me fouiller, et sur ce j'ai été mis à pied depuis une semaine.

L'inspection du travail peut m'aider?

Par **pat76**, le **11/10/2012** à **13:29**

Bonjour

Vous allez expliquer la situation à l'inspection du travail, ensuite si vous êtes plus de 11 salariés et que vous n'avez pas de délégués du personnel c'est que l'employeur n'a pas organisé d'élection.

Prenez contact avec un syndicat qui vous aidera si vous devez engager une procédure devant le Conseil des Prud'hommes.